

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mmes CHABANEL, DUPLAIN, MARTIN, PALISSE, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, SERRET

Absents : Mmes AGRAIN, VERILLAUD, MM. PIN, TORTEL

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DOMINGUEZ

[début de séance : 20h09]

2017-09-01 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle : N 533 (75m²) 385 Grande Rue,

2017-09-06 TRANSFERT DE COMPÉTENCES : AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS

Suite au transfert de compétence entre la commune de Charpey et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, la mise à disposition des biens doit être exécutée pour les compétences retenues et établie par procès-verbal. En effet, la mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre du transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des biens des eaux pluviales à la date du 1^{er} janvier 2015 à Valence Romans Agglo, approuve, la mise à disposition des biens de l'éclairage public et de l'informatisation des écoles à la date du 1^{er} janvier 2017 à Valence Romans Agglo et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

2017-09-03 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2017 et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2017-09-04 VALENCE ROMANS AGGLO : APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Considérant le pacte financier et fiscal ainsi approuvé, le règlement des fonds de concours et les conditions de révision de l'attribution de compensation qui en découlent,

Considérant que la proposition de condition de révision de l'attribution de compensation s'inscrit en cohérence avec les rapports de Commission locale d'évaluation des transferts de charges puisqu'il n'affecte pas l'évaluation de ces dernières,

Considérant que le conseil communautaire a défini la « Solidarité territoriale » comme un des cinq piliers du projet de territoire déclinant ainsi un pacte financier et fiscal qui inclut le règlement de fonds de concours ainsi qu'une réflexion sur le partage du foncier bâti économique.

Considérant que ce pacte retient l'ensemble des éléments discutés entre les communes et l'intercommunalité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve projet de pacte financier et fiscal qui acte notamment des relations financières entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres dans le cadre de la fusion, retient la condition de révision des attributions de compensation suivante : minoration de l'attribution de compensation à compter de 2018 sur la base de 50 % de la croissance du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties issue de l'augmentation physique des bases économiques en prenant en référence l'année 2016, ce prélèvement est limité à un équivalent taux de 10,55 %, il induit une délibération conforme de notre commune sur ce principe et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.

2017-09-05 EDIFICATION D'UNE PASSERELLE A L'ESPACE D'ORFEUILLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle le projet d'installer une passerelle au-dessus du Guimand afin créer une liaison piétonne, la salle des fêtes et le cœur du village de Charpey. Le coût de cette passerelle s'élèverait à 13 008 € HT (soit 15 609.60 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de ces travaux estimés à 13 008 € HT, donne son accord pour la réalisation de ces travaux, donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2017-09-06 CHANGEMENT DES GARDE-CORPS SUR 3 PONTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle la nécessité pour raisons de sécurité de changer les garde-corps de 3 ponts de la commune : pont du Guimand chemin des Robins, pont de la Boisse à St Didier, pont Beal de Rose chemin des Vernaies. Le devis présenté s'élève à 14 469 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de ces travaux estimés à 14 469 € HT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2017-09-07 AMENAGEMENT PMR QUAI BUS ROUTE DE CHABEUIL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans ce cadre de l'obligation de mise aux normes d'accessibilité des arrêts de transport publics prioritaires, l'arrêt de bus route de Chabeuil a été choisi pour l'étude d'aménagement PMR de deux quais bus. Le coût (étude + aménagement) est estimé à 8 451.90 € HT (soit 10 142.28 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux estimés à 13 008 € HT, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2017-09-08 ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT L'OPTION 1 DU DOSSIER DU CAUE CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ET DU POLE CANTINE BIBLIOTHEQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle le projet de restructuration du complexe scolaire incluant également le pôle cantine, bibliothèque et accueil périscolaire. Suite à la convention passée avec le CAUE, il convient d'avancer dans l'étude du projet de l'option1 et de passer un contrat de maîtrise d'œuvre d'étude de faisabilité.

C'est dans ce contexte que la commune a sollicité par contrat de maîtrise d'œuvre la société SARL VUE D'EST pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant des points précis du projet :

- création d'un accueil intérieur et préau extérieur
- création de circulations intérieures entre les locaux
- création d'une 6^{ème} salle de classe
- amélioration des accès et stationnements
- restructuration accueil périscolaire pour conformité accessibilité
- traitement acoustique du réfectoire et extension cantine

Le coût de cette étude s'élève à 4 800 € HT auquel il convient d'ajouter 720€ de participation d'un bureau de contrôle, indispensable à l'étude de faisabilité.

Le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 1 Abstention (M. Landois), donne son accord pour la réalisation de cette étude avec la société SARL VUE D'EST, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat pour la réalisation de cette étude et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2017-09-09 ACHAT DE MATERIELS POUR LA CANTINE DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Suite à la préconisation du médecin de prévention et des conseillers sécurité et conditions du travail du centre de gestion de la Drôme, il convient d'améliorer les conditions de travail du personnel de cantine de la commune. Le changement du lave-vaisselle, du charriot porte assiette et du réfrigérateur rentre dans ce cadre. M. le Maire présente donc ces achats estimés à 9 818.82 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ces différents matériels, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et du FIPHFP de la Drôme pour l'achat de ces matériels estimé à 9 818.62 € HT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2017-09-10 AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS A L'ESPACE D'ORFEUILLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente le projet de la commission aménagement concernant la création d'une aire de loisirs à l'espace d'Orfeuille pour un coût estimé à 51 638 € HT.

Le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 1 Contre (M. Landois), donne son accord pour la réalisation de ce projet de création d'une aire de loisirs à l'espace d'Orfeuille, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de ce projet estimé à 51 638 € HT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

M. le Maire rappelle que la commission veillera à inviter les adolescents de Charpey à participer à l'élaboration du projet.

2017-09-11 OURAGAN IRMA – AIDE AUX VICTIMES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire rappelle le passage de l'ouragan Irma qui a frappé la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables. Les élus tiennent à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et propose de voter une subvention exceptionnelle pour aider les victimes de l'ouragan Irma sur la base de 0,5€ par habitant de la commune de Charpey, soit 660€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 660 € pour aider les victimes de l'ouragan Irma par le biais de l'association des maires et des présidents de communautés de la Drôme.

2017-09-12 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION DES BASSINS VERSANTS DE LA VEORE ET DE LA BARBEROLLE – AVIS DE LA COMMUNE

Ayant pris connaissance de la note de présentation, du plan de zonage, du règlement et autres documents graphiques, et faisant suite à la réunion publique du 21 mars 2017,

le Conseil Municipal, à 9 voix Pour, 1 Contre (M. Serret) et 3 Abstentions (Mme Palisse, MM. Lignier et Philibert), émet un avis favorable au dossier de Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation des bassins versants de la Véore et de la Barberolle à Charpey.

QUESTIONS DIVERSES

École

Des parents ont signalé au Conseil Municipal des inquiétudes quant à l'organisation de la cantine. Monsieur le Maire demande l'organisation d'une réunion en présence des parents concernés, puis du personnel communal de cantine pour trouver ensemble des solutions pour proposer aux enfants un confort optimum sur ce temps de repas.

Évolution du bureau de poste

Le diagnostic partagé (entre la poste et la commune) constituant un préalable à la décision de transformation du bureau de poste en partenariat a été présenté en séance. Le conseil municipal a décidé de confier à la commission aménagement une étude sur les conséquences d'une éventuelle transformation du bureau de poste en agence postale.

Lecture d'un courrier

Lecture d'un courrier d'information de création d'un collectif d'habitants désirant participer aux réflexions autour des projets « Traverse des écoles » et « Réorganisation des écoles »

Le prochain conseil aura lieu le mardi 7 novembre 2017.

[La séance est terminée à 23h32]

A Charpey, le 30 septembre 2017
Le secrétaire de séance, Jean-Pierre DOMINGUEZ